

	Paris	Versailles
Nombre de postes	6	2
dossiers complets enregistrés	196	33
candidats ayant participé à l'épreuve d'admissibilité	149	26
<i>taux d'absentéisme</i>	24%	21%

Elaboration des sujets

Epreuve d'admissibilité

Le jury s'est attaché à élaborer un sujet couvrant tout l'environnement professionnel de l'ESR dont la connaissance s'avère indispensable dans la pratique quotidienne des agents de catégorie C (rubriques I, II, III).

Sujet d'examen à réaliser en 2 heures

catégorie	Nbr Q	Dont QCM	Pts
I Connaissances ESR	10	3	12.0
II Gestion financière et comptable	10	3	8.5
III Connaissances juridiques	7	3	7.5
IV Outil numérique	7	4	7.0
V Mathématiques et français	6	1	9.5
VI Culture générale	8	3	5.5
	48	16	50.0

Le jury déplore les résultats très mauvais obtenus sur les questions financières alors qu'il s'agit de connaissances de base accessibles aisément sur internet ou dans les dossiers de préparation aux concours.

Les questions mathématiques (7 items seulement !) ont aussi souffert d'un très fort taux de mauvaises réponses alors qu'elles relevaient toutes du niveau collège.

Les questions de type « culture générale » ou « actualité » ont eu plus de succès.

A l'issue de cette épreuve les résultats se répartissent ainsi :

	Paris	Versailles
total le plus haut (note coefficientée 3)	52.80	48.30
total le plus bas (note coefficientée 3)	10.20	15.60
seuil d'admissibilité	40.80	38.40
Nombre de postes	6	2
candidats retenus	27	7
% candidats retenus / participants	18%	27%

Bien que les candidat-e-s aient passé la même épreuve, il a fallu fixer deux seuils d'admissibilité différents pour Paris et Versailles en raison du faible nombre de candidat-e-s pour cette dernière académie.

Admission

Niveau de diplôme

BEP/CAP	Bac	BTS/DUT/DEUG	Licence	Maîtrise	Master/DEA/DESS	Autre
3	23	12	12	4	4	4

Cumul possible pour les 24 candidat-e-s ayant passé l'oral.

Un-e seul-e candidat-e n'est pas titulaire du baccalauréat.

La moitié des candidat-e-s ont au moins un diplôme qui leur permet de passer les concours de catégorie B ou A ! Certains étaient dans cette situation.

Le jury considère comme problématique le niveau élevé des diplômes et de leur cumul par rapport aux fonctions exercées par un-e agent de catégorie C et aux perspectives de carrière (hors concours). De plus certain-e-s candidat-e-s sur-diplômé-e-s envisagent le concours d'adjoint-e technique principal-e comme une étape dans leur parcours professionnelle afin de déterminer si ils ou elles sont aptes à encadrer des personnels. Le jury estime qu'il y a là inadéquation entre la nature du concours et des fonctions avec les attentes des candidat-e-s. Ceux-ci, celles-ci, sont invité-e-s à passer des concours de catégorie B a minima.

Epreuve professionnelle

Le jury a également cherché à élaborer des sujets portant sur des travaux courants communs à tous les postes (étude de dossiers et lettre administrative) et visant à tester les capacités de raisonnement en manipulant des données simples (calculs de dépenses). Sur ce dernier exercice le jury est dubitatif devant un grand nombre de résultats corrects mais dont le détail des opérations, pourtant exigé, n'est pas donné par les candidat-e-s.

Il apparait que le résultat obtenu à cette épreuve reflète bien le niveau professionnel attendu d'un-e adjoint-e technique principal-e. Néanmoins certains candidat-e-s ont raté cette épreuve alors que leur niveau dans les autres était satisfaisant.

Le jury conseille aux candidat-e-s de s'exercer à la pratique de la lettre administrative et à savoir se mettre en situation professionnelle (positionnement hiérarchique, environnement institutionnel).

Résultats

Note sur 20

<5	2	7
5 à 7	7	23
8 à 9	8	27
10 à 13	7	23
14 plus	6	20
total	30	100%

4 candidats ne se sont pas présentés.

Epreuve orale

Les points les plus négatifs portent sur :

- la méconnaissance du cadre institutionnel global (ESR) et local (établissement) :

Le jury estime que tout agent d'une université doit être en mesure d'en citer les organes, composantes et autorité ainsi que leurs fonctions (dans les grandes lignes) puisque cela a un impact direct sur son travail quotidien quel que soit son poste. Cette méconnaissance a été jugée plus négativement pour les salariés des établissements universitaires que pour les autres.

- la méconnaissance de son environnement immédiat de travail pour les agents des universités actuellement en poste :

Bien des candidat-e-s se sont avéré-e-s incapables de situer leur travail dans l'ensemble de la chaîne de production ni même d'en connaître ou maîtriser les principes fondamentaux (dans le domaine financier notamment).

Ainsi, 25% des candidat-e-s ont une marge de progression à franchir en s'impliquant réellement dans leur travail (compréhension des missions de leur service pour les candidat-e-s déjà en poste, ce qui peut passer par un changement de poste, le développement des connaissances théoriques et pratiques) et en acquérant les connaissances de base de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que de la fonction publique.

- Bien des contenus de CV ont été exagérés. Le jury appelle les candidat-e-s à décrire la réalité de leur parcours et de leurs tâches sans chercher à impressionner en utilisant des verbes et des formules manifestement sans aucun rapport avec la réalité du travail accompli.

Les activités dans le secteur privé doivent être indiquées car elles peuvent mettre en valeurs certaines qualités ou connaissances transférables dans le secteur public.

Résultats

Note sur 20

5 à 7	6	25%
8 à 9	6	25%
10 à 13	7	29%
14 plus	5	21%
total	24	100%

21% des auditions peuvent être considérées comme très satisfaisantes, 29% comme satisfaisantes.

- Niveau des connaissances et compétences requises

Le jury a recherché d'abord des qualités (organisation et rigueur, sérieux, clarté de l'expression), puis des connaissances générales et spécifiques aux différents domaines d'activité d'une université (statuts, organisation ; finances, scolarité, ressources humaines) et enfin de leur adéquation avec le projet professionnel du/de la candidat-e et sa carrière de titulaire.

Le jury tient à préciser que les termes « agents d'exécution » qualifiant la catégorie C ne signifient aucunement tâches limitées, répétitives, environnement restreint au poste de travail, absence de pression...

Le jury souhaiterait que les reçus sur liste complémentaire soient effectivement recrutés pendant la durée de validité du concours sur les postes vacants de l'académie. Cela réduirait fortement les coûts d'organisation des concours et assurerait aux candidat-e-s ayant passé avec succès toutes ces épreuves que leur investissement soit reconnu à leur juste valeur. Autrement il y a une très forte probabilité qu'ils ou elles ne re-candidatent pas par la suite, entraînant une stagnation du niveau des nouvelles recrues.

Résultats du concours

	Paris	Versailles
total le plus haut (note coefficientée 3+4+3)	153.50	129.50
total le plus bas (note coefficientée 3+4+3)	86.10	86.70
Seuil d'admission LP	119.00	104.00
Seuil d'admission LC	115.00	100.00
Lauréats LP	6	2
Lauréats LC	4	0

Paris, le 16 juillet 2018

Le Président de jury,



SEBASTIEN VILLAIN